

Délibération n° 2021-080
Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière de Biscarrosse – Bilan et actualisation

Nbre de Conseillers en exercice : 34

Nbre de présents : 26

Nbre de votants : 32

Nbre de procurations : 6

Date de convocation et d'affichage : 26/05/2021

Secrétaire de séance : LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie

Présents : Mme AUBERT Roselyne, Mme BOUSQUET Marie-Hélène M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PELTIER Virginie, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, , Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. SOULÈS Eric, M. COMET Bernard, M. LABRUYÈRE Christophe, Mme RIGAL Nathalie, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à M. MINIAU Dominique, Mme CHAUSSIS Nathalie donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard, M LAINÉ Fabien donner procuration à M. LABRUYÈRE Christophe, M. BRÈTHES Eric donne procuration à Mme SEGAUT Céline

Excusés : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme CHAUSSIS Nathalie, Mme GARDON Christine, M. LAINÉ Fabien, M. BRÈTHES Eric

Absents : M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline

Décision de l'assemblée :

Votants : **32**

Pour : **32**

Contre :

Abstention :

Document exécutoire à compter du : 01/06/2021

Transmis en Préfecture le : 08/06/2021

Affiché le : 08/06/2021

à Parentis en Born, le 08/06/2021

La Présidente



Françoise DOUSTE

Rapporteur : M. LABRUYÈRE Christophe

La Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) de Biscarrosse, lancée en 2018, voit bientôt son 1^{er} plan d'actions (2018-2021) arriver à terme. Comme pour toutes les SLGBC du littoral aquitain, un bilan devra être réalisé. Après son approbation, un second plan d'actions sera élaboré et également proposé à l'ensemble des partenaires (techniques et financiers). C'est ce que présente la note de cadrage jointe, réalisée par le GIP Littoral, la communauté de communes des Grands Lacs et intégrant les remarques des services techniques de la commune de Biscarrosse. Le Conseil communautaire est invité à en prendre connaissance et à approuver la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la démarche de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière de Biscarrosse
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 1^{er} juin 2021

La Présidente,



Françoise DOUSTE



Bilan et actualisation de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Biscarrosse

Note de cadrage

1 | Contexte et objectif

Biscarrosse, station balnéaire emblématique du littoral landais, subit une érosion océanique marquée par la dynamique sédimentaire des passes du bassin d'Arcachon. Le recul du trait de côte provoque un fort abaissement de la plage centrale, mettant en péril à court terme plusieurs bâtiments qui la surplombent. L'ampleur de l'érosion enregistrée subitement lors des tempêtes de l'hiver 2013-2014 notamment est venue renforcer la prise de conscience quant à l'urgence de la situation. La Commune de Biscarrosse a donc souhaité mettre en place une stratégie de gestion de la bande côtière (SLGBC) afin de gérer, dans une perspective de moyen terme, la sécurité des biens et des personnes et de préserver plus globalement l'attractivité de son littoral. La Communauté de Communes des Grands Lacs (CCGL), compétente pour la défense contre la mer (Gemapi), porte aujourd'hui le 1^{er} programme d'actions, validé en 2018, financé et défini sur la période 2018-2021.

Biscarrosse affiche une sensibilité socio-économique moyenne à l'érosion avec majoritairement des plages, des équipements publics et des espaces verts en premier rang. Seule la zone du Grand Hôtel de la Plage et des maisons jumelles constitue un secteur de forte sensibilité socio-économique. Néanmoins, les situations d'érosion fortement accrue, y compris hors conditions météorologiques exceptionnelles lors des hivers 2018-2019 et 2019-2020, ont entraîné une prise de conscience des difficultés à assurer la pérennité des accès aux plages (centrale, sud) voire du maintien en l'état de Postes de secours MNS (ainsi, le poste Sud a dû être reculé de 10 mètres début 2021). D'un point de vue environnemental et patrimonial, la station est globalement moyennement sensible à l'érosion, avec une sensibilité plus forte au Nord du territoire, liée à la présence d'un secteur Natura 2000.

La stratégie locale s'appuie sur la pérennisation et l'intensification des actions de lutte active souple, qui devront permettre de ralentir les processus d'érosion et de conserver une plage au droit de la station. Aucun ouvrage de lutte active dure n'est envisagé sur le littoral de Biscarrosse, malgré la présence d'enjeux économiques et d'habitations menacés à très court terme. Pour les enjeux de première ligne, dont la sécurité n'est pas assurée (arrêté préconisant des mesures de sûreté au droit d'une des maisons jumelles, arrêtés réguliers d'évacuation lors de la saison hivernale tempétueuse pour l'ensemble de 3 bâtiments), un repli stratégique est étudié avec le GIP Littoral, dans un objectif opérationnel à court terme. Il s'agit d'une action innovante pour le littoral de Nouvelle-Aquitaine. En fonction de l'évolution législative en matière d'adaptation des territoires littoraux à l'érosion côtière, la stratégie locale pourrait se voir élargie à l'intégration d'enjeux menacés à plus long terme sur le front de mer bâti en arrière du boulevard des sables.

La CCGL envisage de réaliser un bilan en vue de l'actualisation de sa SLGBC, afin de déployer un nouveau programme d'actions. Ce 2nd programme pourrait ainsi porter sur la période 2022-2027 (6 ans au maximum).

La présente note de cadrage, partagée par la CCGL et le GIP Littoral, développe les grands contours des différentes étapes techniques à mener, l'organisation et la gouvernance de ce projet, et son calendrier prévisionnel.

2 | Réflexion du GIP Littoral sur la méthodologie régionale

Au niveau régional, plusieurs SLGBC arrivent au terme de leur 1^{er} programme d'actions en 2021 ou en 2022. Le GIP Littoral a réfléchi aux modalités d'actualisation ou de révision des stratégies locales et souhaite proposer une approche au cas par cas aux différentes collectivités concernées. Une grande étape préalable est cependant incontournable et commune pour chacune d'entre elles : procéder à un bilan détaillé (technique, administratif et financier) du 1^{er} programme d'actions, au regard des objectifs de la stratégie locale.

C'est cette étape qui viendra orienter la suite des opérations (dimensionner l'effort d'actualisation ou de révision) à travers trois différentes voies possibles :

- S'il n'y a pas d'évolution majeure des conclusions du diagnostic ni des objectifs territoriaux, si les modes de gestion donnent satisfaction, et si les principes retenus par la stratégie locale sont toujours valables et partagés, la stratégie pourra être poursuivie dans la continuité. Il n'y aura pas besoin de remise en cause des modes de gestion retenus par secteurs. Dans ce cas, seul un travail de mise à jour du programme d'actions sera nécessaire pour tenir compte de l'évaluation de l'état de réalisation du programme, pour reprogrammer les actions non lancées ou non réalisées si elles sont toujours pertinentes, pour renforcer certaines actions, en préciser d'autres, etc. sans déroger aux modes de gestion retenus.
- S'il n'y a pas d'évolution majeure des conclusions du diagnostic, mais que sur au moins un secteur la mise en œuvre de la stratégie est non concluante, ou s'il y a une évolution des objectifs territoriaux, alors il y aura besoin de remettre en balance les choix pour ajouter des variantes localement, ou justifier à nouveau correctement le choix d'un mode de gestion. Dans ce cas, en circonscrivant ce besoin au(x) secteur(s) en question, il s'agira de produire les scénarios de gestion supplémentaires et réaliser une nouvelle analyse multicritères (et analyse coûts-bénéfices), en conservant a priori les éléments de diagnostic existants s'ils ne sont pas remis en cause.
- S'il y a une évolution locale, que des éléments ont évolué et ont divergé du diagnostic initial (événement de tempête, gestion de crise par ex), ou si le diagnostic méconnaissait des éléments de fonctionnement importants, il s'agira de réactualiser le diagnostic, puis d'estimer si ces nouvelles informations remettent en cause les objectifs territoriaux et les modes de gestion retenus. Si c'est le cas, il faudra réévaluer les différents modes de gestion possibles afin de construire la nouvelle stratégie locale.

Si l'on ne peut pas présager des conclusions du bilan détaillé de la réalisation du 1^{er} programme d'actions, dans le cas de la SLGBC de Biscarrosse, il est probable que ce bilan conduise à renouveler la stratégie locale avec un 2nd programme d'actions dans la continuité du 1^{er}.

3 | Première étape : bilan du 1^{er} programme d'actions

L'actualisation de chaque stratégie locale devant passer en premier lieu par un bilan, une évaluation de ce qui a été fait lors de la réalisation de la 1^{ère} génération des programmes d'actions est nécessaire. Ce bilan doit concerner :

Une évaluation de la mise en œuvre (administrative et financière) du programme d'actions :

- La description de la gouvernance mise en place : relations entre le ou les maîtres d'ouvrages et les partenaires locaux, techniques et financeurs ;
- L'état d'avancement de la réalisation du programme d'actions : réalisation ou non des actions prévues, à l'aide de la production d'un tableau de suivi, de préférence celui ayant été utilisé pour la sollicitation des subventions, une description des cas de non réalisation (ou selon des modalités différentes) ou de lancement repoussé de certaines actions ;
- L'état de la consommation financière (sous ou sur consommation selon les actions), en lien avec les subventions octroyées et l'état des versements (taux, avances, solde, etc.), ainsi que les éventuelles difficultés budgétaires locales (programmation budgétaire, trésorerie, emprunt, etc.) ;
- Une présentation globale des points de satisfaction et des problèmes rencontrés par le porteur sur le déroulement de la mise en œuvre de sa stratégie, des leviers et freins rencontrés, etc. ;
- Une analyse des aspects liés au contexte extérieur (cadre partenarial régional, contexte national notamment législatif) et à l'animation ou la visibilité de la stratégie auprès des acteurs locaux et du grand public, des liens existants avec d'autres programmes ou projets sur le territoire, etc.

Une évaluation technique axe/axe concernant les résultats apportés par les actions elles-mêmes, en lien avec le diagnostic initial de sensibilité, les objectifs territoriaux énoncés et les choix de gestion retenus :

- Amélioration de la connaissance (données observatoire local, études complémentaires) → analyse de l'évolution du diagnostic (aléa et enjeux) par rapport à l'initial – axes 1 et 2 ;
- Communication et sensibilisation – axe 1 ;
- Alerte et gestion de l'urgence – axe 3 ;
- Articulation de la stratégie avec les outils de prévention / planification – axe 4 ;
- Résultats des études ou actions en matière de repli stratégique et lien avec les travaux ou les études préalables sur des questions d'aménagement du territoire – axe 5 ;
- Mise en œuvre de travaux de lutte active souple et/ou dure – axes 6 et 7 ;
- Gouvernance et animation – axe 8 ;

Le niveau d'évolution du diagnostic du fonctionnement du littoral, s'il est conséquent, sera un élément central à intégrer dans l'évaluation technique (en particulier à l'aide des productions techniques issues des études et suivis prévus aux axes 1 et 2 du programme d'actions). Ce niveau d'évolution pourra si nécessaire conduire à une mise à jour du diagnostic de sensibilité.

Au terme de ce bilan en 2 parties, un document détaillé devra être produit à l'attention des partenaires techniques et institutionnels régionaux. Le bilan se conclura par une évaluation synthétique du 1^{er} programme d'actions, des enseignements que l'on peut en tirer au niveau local, des éventuelles

actions manquantes identifiées, ainsi que des pistes d'amélioration envisagées par le porteur. Si la CCGL le souhaite, une communication ou concertation auprès du grand public pourrait également être envisagée afin d'informer et/ou de recueillir l'avis de la population locale.

Une partie de ce travail pourra être confiée à un prestataire, notamment la synthèse technique, le bilan de l'évolution des connaissances sur le fonctionnement hydro-sédimentaire et l'aléa, la formalisation du document final, et/ou la mise en concertation des partenaires et éventuellement du public. Il est cependant préférable que le porteur organise la collecte des différents éléments d'évaluation en interne. Des réunions bilatérales sont à prévoir avec les différents porteurs d'actions du programme (pour Biscarrosse : la Commune et le GIP Littoral) pour pouvoir dresser ce bilan précis. Des entretiens avec les partenaires techniques et financiers sont également à prévoir.

4 | Deuxième étape : actualisation de la stratégie locale

Comme indiqué dans la partie relative au cadre méthodologique régional (partie 2), il est prématuré de pouvoir dimensionner précisément les contours de cette deuxième étape, dépendante du bilan.

Que l'on s'inscrive dans une logique de continuité de la SLGBC, qu'il y ait la nécessité d'une réévaluation sectorielle de quelques scénarios de gestion, ou qu'il faille prévoir une révision plus approfondie de la stratégie locale, la méthodologie à suivre demeurera celle de la stratégie régionale. Dans cette deuxième étape, il sera nécessaire d'associer l'ensemble des partenaires de la SLGBC à plusieurs reprises.

À ce stade, il nous semble cependant probable que l'actualisation consiste à renouveler la stratégie locale avec un 2nd programme d'actions dans la continuité du 1^{er}. Cela est notamment dû au fait que la période de mise en œuvre du 1^{er} programme a été assez courte : véritablement, 3 ans entre 2019 et 2021, le poste de chargé de mission dédié ayant été pourvu en janvier 2019. Si l'étude d'élaboration de la SLGBC avait abouti à la construction d'un programme sur 6 ans (jusqu'à 2023), seulement la première partie (2018-2021) a fait l'objet de subventions, étant donnée la fin des programmes FEDER et CPER en 2021.

Cependant, des points seront à préciser pour acter la continuité ou la modification des orientations et actions du 1^{er} programme d'actions :

- la question de l'exutoire de la STEP de Biscarrosse, ignorée dans le 1^{er} programme d'actions du fait de son emplacement sur le site de la DGA-EM, devra être étudiée, notamment du fait du transfert de sa gestion à la CCGL à venir, et plus particulièrement son évolution éventuelle (confortement, remplacement, etc...);
- le nouveau projet de reprofilage de la dune nord devra être intégré à part entière dans le programme d'actions (Axe 6.1 de la stratégie), et au vu de son coût important, il nécessitera une étude (qui pourra être réalisée en interne) et un accompagnement collégial. Par ailleurs, la quantité de sable qui se répand à l'Est (piste cyclable, résidence BARRES...), réinjectée sur la plage au droit du rond-point Nord, devra être quantifiée, portée à connaissance et intégrée au bilan sédimentaire global ;
- les difficultés de mise en œuvre de l'axe 5 de la SLGBC (expérimentation du repli stratégique sous maîtrise d'ouvrage du GIP Littoral) devront être évaluées pour décider de poursuivre ou non et/ou réactualiser les objectifs de la stratégie locale sur cet axe ;

- la question des baux commerciaux et autres conventions d'occupation du domaine public communal (AOT) sur la dune devra être étudiée (notamment La Playa) ;
- l'articulation des actions de la SLGBC avec les études et programmes d'aménagement en cours (Plans plages, démarche ADS, convention cadre tripartite « Gestion intégrée des dunes de Biscarrosse-plage ») devra être renforcée, ainsi qu'avec la question de l'accès et la surveillance de la baignade sur la plage centrale notamment ;
- les travaux scientifiques de l'université de Bordeaux (EPOC) seront davantage articulés avec les axes 1 et 2 de la stratégie locale (la CCGL s'est engagée dans le co-financement d'une thèse de doctorat (2022-2024) comparant l'effet des vagues contre les différentes formes de dunes (naturelles, urbanisées) sur deux sites : Biscarrosse et Lacanau) ;
- La question des volumes annuels de sable à mobiliser devra être posée. Les suivis réguliers, dans le cadre d'un protocole avec l'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA), permettront de savoir quelle quantité supplémentaire (si nécessaire) pourrait être déplacée, d'autant plus que les sites de prélèvements ont été élargis (donc diversifiés) à l'estran sableux de la DGA-EM (plage dans l'ancien Centre d'Essais des Landes) depuis 2021. A cela s'ajoute l'étude en cours de réalisation de stocks depuis ce dernier site (groupe de travail interne), à des fins d'utilisation facilitée lors de tempêtes ;
- La présence du blockhaus plage centrale s'étant, au fil des ans, révélée problématique car accélératrice du phénomène « érosion » sur la plage la plus fréquentée de la station, l'étude de sa suppression, totale ou partielle, sera mise en œuvre et suivie d'effet.

Cette liste n'est probablement pas exhaustive.

5 | Organisation et gouvernance

La CCGL sera le Maître d'Ouvrage du bilan et de l'actualisation de la SLGBC de Biscarrosse. À ce stade, la CCGL imagine réaliser le bilan et l'actualisation de la stratégie locale en totalité en interne. Pour mémoire, le 1^{er} programme d'actions ne prévoyait pas d'action spécifique externalisée pour le bilan et l'actualisation de la SLGBC.

Le GIP Littoral apportera un support technique et méthodologique à la CCGL dans la construction et la conduite de ce projet, sur la base des démarches actuellement menées auprès d'autres collectivités porteuses de stratégies locales en ex-Aquitaine, qui entrent en phase d'actualisation / révision de leur stratégie. La CCGL et le GIP Littoral veilleront à la bonne coordination entre l'actualisation de la SLGBC et les démarches d'aménagement durable des plages et/ou des stations en cours ou en réflexion sur le territoire.

Le comité de pilotage de la stratégie locale sera chargé de valider les différentes étapes techniques et stratégiques, et si nécessaire de les réorienter. Le comité de pilotage sera réuni à minima pour la finalisation du bilan détaillé, la définition du niveau de l'actualisation de la stratégie, et la finalisation du nouveau programme d'actions. Des réunions intermédiaires pourront être organisées, notamment concernant les phases stratégiques et de construction du programme d'actions.

Le comité technique de la stratégie locale se réunira en fonction de l'avancement et des orientations à donner pour le bon déroulement des différentes étapes. La première réunion du comité technique est à prévoir au lancement du bilan détaillé.

Dès lors que l'actualisation de la stratégie locale sera finalisée, elle pourra être présentée et examinée au comité régional de suivi des stratégies de la bande côtière, dans le but d'engager la programmation financière du 2nd programme d'actions, puis sa mise en œuvre.

6 | Calendrier prévisionnel

La première étape de bilan du 1^{er} programme d'actions pourrait être lancée en interne dès le 1^{er} semestre 2021.

La seconde étape d'actualisation de la stratégie locale pourrait ensuite être menée pour aboutir à un 2nd programme d'actions validé fin 2021 ou début 2022.